



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Haïti

Question écrite n° 7293

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la coopération sur l'état du réseau routier et l'insécurité des moyens de transports maritime de la République d'Haïti. Le réseau routier de ce pays d'Amérique, du fait de son délabrement, n'offre plus aux populations locales les moyens de se déplacer de manière convenable à l'intérieur de l'île. Les événements dramatiques du 8 septembre dernier en témoignent de manière cruelle. Des opérations de coopération sont conduites par certaines collectivités françaises. D'autres sont à mettre à l'actif de l'Assemblée nationale dont les structures s'attachent à organiser des actions de formation à certaines pratiques de la vie démocratique. Il est nécessaire d'évaluer et de valoriser ces opérations de coopération structurantes. Elle le remercie de lui savoir quelles sont les orientations prise par le Gouvernement dans le cadre, d'une part, de sa politique bilatérale avec les pays du « champ » de la Caraïbe, d'autre part, de l'accord européen portant révision de la cinquième convention de Lomé pour favoriser le développement durable d'Haïti.

Texte de la réponse

L'une des contraintes majeures auxquelles se trouve confrontée la république d'Haïti est incontestablement la faiblesse des moyens de transport. Faute d'entretien, le réseau routier s'est considérablement détérioré, ce qui a conduit au développement du cabotage maritime dont les conditions d'insécurité ont été, malheureusement, illustrées par les catastrophes récentes qui sont venues endeuiller ce pays. La remise sur pied d'un réseau de transports intérieurs a donc été considérée comme une priorité par les autorités haïtiennes et par la communauté internationale. Compte tenu de l'importance des sommes à réunir, les institutions internationales de financement (Banque mondiale - Banque interaméricaine de développement) mais également l'Union européenne, se sont mobilisées sur ce dossier. D'importants travaux de réfection des routes ont été engagées mais leur réalisation est parfois ralentie par la faible capacité d'absorption du pays et l'insuffisance des moyens humains et matériels dont dispose l'administration haïtienne. Plusieurs missions d'experts français se sont rendues sur place pour participer à l'élaboration de ce programme. Pour sa part, la coopération française a pris en charge l'achèvement de la réalisation du pont du Trou au nord ainsi que la reconstruction du pont de Jacmel, emporté par le cyclone Gordon qui avait frappé Haïti en novembre 1994. En outre, un conseiller technique auprès du ministre des transports a pris ses fonctions à la fin de l'année dernière. De façon plus générale, depuis le retour à Port-au-Prince, en octobre 1994, du président Aristide et la reprise de l'aide internationale, la France s'est mobilisée pour, au-delà de l'aide apportée aux populations les plus défavorisées, qui n'a jamais totalement cessé, appuyer le gouvernement haïtien dans la définition et la mise en place de politiques de développement structurantes et s'inscrivant dans la durée. Sur la période allant de fin 1994 à 1996, qui peut être assimilée à une phase d'urgence, pendant laquelle l'objectif principal était d'atténuer les conséquences, notamment sur le plan social, de l'embargo, mais aussi d'aider à la remise sur pied des services publics essentiels, les concours apportés par la France représentent un montant supérieur à 400 MF. En juillet 1996, s'est tenue à Port-au-Prince une commission mixte franco-haïtienne qui a permis de définir, d'un commun accord, les quatre axes majeurs autour desquels s'articulent nos actions de coopération : la construction de

l'Etat, la création d'un environnement économique propice au progrès, la défense de l'identité haïtienne et l'amélioration du sort des populations défavorisées. Ces objectifs intègrent une double préoccupation, celle de la sauvegarde de la francophonie et celle de la coopération régionale avec les départements français d'Amérique. Dans ce cadre, la coopération s'est engagée sur des chantiers de long terme : la réforme de la justice et la sécurité publique, l'appui au système éducatif et au développement culturel avec un accent mis en direction de la jeunesse, la formation des cadres de la fonction publique, la réforme foncière, ainsi que, s'agissant de la Caisse française de développement, l'appui aux secteurs de l'eau, de l'électricité, du téléphone, ainsi que du développement rural. Notre assistance technique (36 personnes) est, pour l'essentiel, placée en appui institutionnel auprès des autorités haïtiennes, celles-ci souhaitant mettre à profit les affinités qui nous unissent, linguistiques et culturelles, pour accroître leur capacité d'analyse et de proposition et mieux faire prévaloir leur spécificité dans le dialogue avec les autres bailleurs de fonds. L'appui à la société civile passe largement par les organisations de solidarité internationale et par la coopération décentralisée, notamment en provenance des départements français d'Amérique, qui bénéficient d'un soutien actif de la coopération française, Haïti recevant par ailleurs une dotation annuelle d'aide alimentaire de 5 000 tonnes de maïs, générant des fonds de contrepartie. La mise en oeuvre de cette politique de coopération se fait en concertation avec les principaux partenaires extérieurs de Haïti, multilatéraux et bilatéraux. Parmi ceux-ci, l'Union européenne occupe une place particulièrement importante, le montant du VIIIe FED prévu pour Haïti s'élevant à 148 millions d'écus. Le dialogue avec celle-ci est régulier et confiant et nos analyses sont largement convergentes. La majeure partie de ces financements sera consacrée au développement rural, aux infrastructures routières (en liaison également avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine), ainsi qu'à la gestion publique et viendra donc en complément des actions menées par la coopération française.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7293

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 février 1998

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4289

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 839